

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

| | |
|--------------------------------|----|
| Conseillers en exercice | 43 |
| Présents | 29 |
| Représentés | 10 |
| Absents | 4 |

| | |
|--------------|----|
| Votes | |
| Pour | 39 |
| Contre | / |
| Abstention | / |

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

.....
de la publication le
.....

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 10 mai 2023

Le dix mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 2 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, LORES Monique, CHIRrane El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, BOLLE DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, LANTERNIER Lucie, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, LEMOINE Nathalie.

Étaient représenté·e·s :

| | |
|----------------------|---------------------------------|
| M. ID ELOUALI Ali | mandat à Mme FONTAINE Sabrina |
| M. COELHO Vasco | mandat à M. DRUART Frédéric |
| M. GARROUT Karim | mandat à M. WALLID Sayadi |
| Mme COHEN Rachel | mandat à Mme FRANCISOT Amandine |
| Mme DIMNET Jocelyne | mandat à M. MARQUES Henrique |
| M. BANCE Stéphane | mandat à M. Kristian BOLLE |
| Mme BEZACE Mathilde | mandat à Mme HACHE Bénédicte |
| Mme OZCAN Canan | mandat à Mme LAJILI Yamina |
| Mme MARTIN Mélisande | mandat à Mme LANTERNIER Lucie |
| Mme FOURNIER Laura | mandat à Mme GAULIER Danièle |

Étaient absents : Ms FONDENEIGE Matthias, Hacène HABI, Sébastien HUTIN, Mme BENKAHLA Malika

Secrétaire de séance : M. DESROCHES Damien

O B J E T

**Actions 2023 financées dans le cadre du contrat de ville Seine
Amont Approbation des demandes de subvention**

Actions 2023 financées dans le cadre du contrat de ville Seine Amont Approbation des demandes de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, les actions retenues pour l'année 2023 dont les objectifs sont en cohérence avec les enjeux décrits dans le Contrat de Ville Seine-Amont.

Il précise que ces actions sont mises en œuvre par la Ville ou par des associations et qu'il convient de solliciter l'intervention financière de l'État sur ces actions. Il précise que certaines actions sont portées par des structures ayant un rayonnement communal/intercommunal et intervenant sur le quartier Choisy sud.

Il convient également d'approuver la participation financière de la municipalité au bénéfice de 12 projets associatifs.

LE CONSEIL,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant les périmètres de la géographie prioritaire,

Vu la délibération n°2014-06-24 094 du Conseil Communautaire relative à la définition de **l'intérêt communautaire** en matière de la politique de la ville,

Vu l'avis de la commission Culture-Événements- Vie associative-Citoyenneté -Politique de la ville du 19 avril 2023,

Considérant l'intérêt pour la commune de poursuivre les actions engagées,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} - Informe le Conseil Municipal des subventions accordées par l'Etat au titre de la Politique de la Ville, tant aux services municipaux qu'aux associations

Article 2 – Approuve la participation financière de la commune d'un montant de 14 000€ ayant pour objet le cofinancement de projets associatifs qui répondent aux enjeux du contrat de ville répartie comme suit :

| Thème | Nom du porteur de projet | Intitulé de l'action | Subvention ville demandée |
|--|---------------------------------|---|---------------------------|
| Emploi | Lire pour vivre | Ateliers Alphabétisation – Préparation à la vie Active – Accompagnement à la recherche d'emploi | 2 000 € |
| Habitat et cadre de vie | Au fil de l'eau | Un bateau à la rescousse des déchets et objets abandonnés à Orly et Choisy-le-Roi | 1 500€ |
| Lien Social, Citoyenneté et participation Des Habitants | Les fleurs des navigateurs | Cultivons nos fleurs | 1 500 € |
| | USJTO | Education et Sport aux Quartiers des Navigateurs à Choisy le roi | 1 500 € |
| | Les Résidents des Hautes Bornes | Plus près des Etoiles | 500 € |
| | Association DESPORT | Vaincre les inégalités face à la pratique sportive et prévention des rixes | 500 € |
| | Nouvelles voies | Accompagnement Administratif, Numérique et Juridique | 2 000 € |

| | | | |
|--|-----------------------------|--|----------------|
| Pratique Artistique et culturelles | Ecritures | La Cabane à histoires - Ateliers | 500 € |
| | Ecritures | La Cabane à histoires des familles | 500 € |
| Prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse | Compagnie Vega | Ville en acte/paroles en jeu – à voix haute | 1000 € |
| | Les fleurs des navigateurs | Tu n'es pas seule | 2 000 € |
| Santé | L'atelier des jolies choses | Challenge ton voisin au Do it yourself : Le parcours du Citoyen éco responsable pour une victoire collective | 500 € |

Article 3 – Dit que la dépense est prévue au budget de la commune.

Article 4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 10 mai 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi